Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9170821
Centre d'intérêt : 140

Fédération des cégeps.

Rapport annuel 1989-1990 / Fédération des cégeps. -- Montréal : La Fédération, [1990?].
27 p. : ill. ; 28 cm.

L'année d'activité se termine le 30 juin.

ISBN 2-89100-074-9

Descripteur(s) : Rapport d'activité • Rapport annuel • Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom : Fédération des cégeps

Dans ce rapport annuel, la Fédération présente ses principales activités, dont ses mémoires et avis, les grands événements dont elle est l'instigatrice (Prix, colloque, conférences), sa campagne de relations publiques, la mise en place d'un nouveau modèle de gestion des programmes, ses relations avec la CREPUQ et d'autres partenaires du secteur de l'éducation et du monde du travail, ses activités de perfectionnement, son plan de développement concernant le système informatisé Renard, sa politique d'édition et sa participation aux négociations.

Type de document :

1170821

FÉDÉRATION DES CÉGEPS

RAPPORT 1989
ANNUEL 1990

Une publication du Service des communications
et de la documentation

Coordination, supervision et rédaction:
Viviane Fraser
Francine Forget
Conception et réalisation graphiques:
Massimo Bellerose
Typographie:
Chantal Prévost
Révision:
Pauline Gervais
Impression:
Métrographe inc.

ISBN 2-89130-074-9
Dépôt légal — 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Ce rapport couvre les activités de la Fédération des cégeps pour la période allant du 1er juillet 1989 au 30 juin 1990.

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2P 1E7

Téléphone: (514) 381-8631
Télécopieur: (514) 381-2263

TABLE DES MATIÈRES

La Fédération des cégeps 5

Mot du président 6

Rapport du directeur général 7

Porte parole du réseau collégial et des cégeps 9

Promoteur de l'enseignement collégial et des cégeps 11

Interlocuteur des partenaires du réseau collégial 14

Au service des collèges 16

Négociateur des conventions collectives 20

Organigramme de la Fédération des cégeps 21

Structure de la Fédération des cégeps 22

Situation financière 25

LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des collèges publics d'enseignement général et professionnel du Québec. Elle s'est donné pour objectif de promouvoir le développement de l'enseignement collégial et des collèges qui lui sont affiliés.

La Fédération agit comme porte-parole autorisé des collèges qu'elle regroupe. Elle est appelée à prendre publiquement position sur des sujets d'intérêt collectif et à défendre les orientations prises par le réseau collégial.

Au service de ses membres, la Fédération est pour eux un lieu de concertation et d'échanges et traduit leurs consensus sous la forme d'avis ou de positions basés sur des études et des analyses approfondies.

La Fédération établit des contacts et fait évoluer des dossiers d'intérêt commun avec les différents partenaires gouvernementaux et privés des cégeps, notamment dans le domaine des affaires pédagogiques, des affaires étudiantes, des ressources humaines et des affaires matérielles et financières.

La Fédération représente collectivement les collèges lors de l'élaboration, de la négociation et de l'interprétation des dispositions des conventions collectives qui lient les cégeps à leur personnel syndiqué.

MOT DU PRÉSIDENT

Lors de la présentation de mon premier rapport à titre de président de la Fédération des cégeps, l'an dernier, j'avais évoqué certains dossiers primordiaux pour les cégeps et insisté sur deux d'entre eux: le financement du réseau collégial et la négociation des conventions collectives. Dans les deux cas, la Fédération a cette année parfaitement joué son rôle et mérité pleinement la confiance de ses membres.

LE FINANCEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL

En ce qui a trait aux besoins financiers des cégeps, elle a mené les études nécessaires afin de répondre aux menaces, devenues annuelles, de compressions budgétaires. Sans régler pour autant le sous-financement chronique du réseau collégial, le gouvernement a pris en considération certaines demandes des cégeps. Ainsi, aucune compression ne sera imposée au budget 1990-1991 des 46 cégeps et l'enveloppe budgétaire consacrée aux dépenses autres que les salaires sera indexée, ce qui n'avait pas été fait, à une exception près, depuis 10 ans.

Malgré ces bonnes nouvelles, le dossier du financement demeure une priorité pour les collèges puisque rien n'est encore réglé, au contraire. Des statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science montrent que les ressources attribuées aux collèges ont augmenté de 0,2 p. cent seulement au cours des quatre dernières années, pendant que celles des universités et des commissions scolaires progressaient de 12,7 p. cent et de 2,7 p. cent respectivement. La question du financement continuera donc de préoccuper le réseau des cégeps car il n'est pas à l'abri de nouvelles compressions. Poursuivant ses efforts pour bien défendre ce dossier, la Fédération se dotera en 1990-1991 de meilleurs outils de contrôle de l'ensemble des données financières et explorera de nouvelles avenues de financement pour les collèges.

La répartition des ressources entre les collèges sera un autre sujet d'importance. Depuis plusieurs années, la Fédération et ses membres travaillent conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (M.E.S.S.) à l'élaboration d'un nouveau mode d'allocation des ressources. L'implantation de ce mode aurait dû se faire partiellement en 1990-1991, mais le ministre Claude Ryan a malheureusement décidé de la reporter d'un an. Au cours des prochains mois, nous devrons être prêts à collaborer avec le M.E.S.S. pour tout ce qui concerne l'implantation intégrale du nouveau modèle dans un délai raisonnable.

LA NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Je soulignais l'an dernier que les collèges devaient occuper un espace significatif en matière de négociation locale. Par la structure souple qu'elle a mise en place et par les négociations fructueuses qu'elle a menées directement avec un grand nombre de syndicats représentant le personnel des cégeps, la Fédération a atteint son objectif.

Même constatation en ce qui concerne le niveau des ressources enseignantes. Des études menées par la Fédération ont montré hors de tout doute que les cégeps avaient un grand besoin de ressources enseignantes supplémentaires, en raison notamment du développement du réseau des collèges, de l'augmentation des stages, des révisions de programmes dues au virage technologique et d'une intensification de l'encadrement des étudiants. La Fédération l'a fait savoir au gouvernement, qui a décidé d'augmenter les ressources enseignantes.

Bien sûr, le bilan très positif que je vous présente ne se limite pas à ces deux dossiers. Le rapport du directeur général et la revue de nos principales activités montrent le dynamisme qui anime la Fédération des cégeps. Ce dynamisme découle de la participation des membres aux mêmes, mais aussi du travail constant des employés de la Fédération dont l'unique souci est d'offrir aux cégeps des services d'une qualité toujours plus grande. J'ai pu le constater à maintes reprises pendant mes deux années à la présidence et je voudrais, au terme d'un mandat accompli avec foi et enthousiasme, leur dire à tous un grand merci. J'adresse tous mes voeux de succès à mon successeur.

Le président,

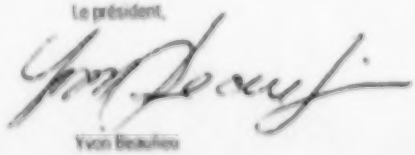

Yvon Beaulieu

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 1989-1990 a permis encore une fois à la Fédération des cégeps de s'illustrer en développant ses relations avec ses multiples partenaires, en défendant l'intérêt de ses membres et en ayant toujours à cœur de donner à ces derniers les services de qualité auxquels ils ont droit.

DES RELATIONS FRUCTUEUSES

Un organisme comme la Fédération se doit de s'associer à des partenaires du secteur de l'éducation ou d'autres secteurs d'activités pour faire connaître les préoccupations de ses membres et pour bénéficier d'échanges fructueux. Cette année, nous avons entretenu des liens privilégiés avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (C.R.E.P.U.Q.), ce qui nous a conduits à présenter un avis commun au ministre Claude Ryan sur le nouveau programme de sciences humaines proposé pour le collégial. Événement marquant, puisque c'était la première fois que les deux organismes joignaient ainsi leurs efforts. Les échanges avec la C.R.E.P.U.Q. ont donné lieu à une autre entente, cette fois sur le cheminement scolaire des étudiants, qui durera plusieurs années et permettra aux cégeps d'accéder à certaines données et de suivre leurs étudiants rendus à l'université.

Par ailleurs, toujours soucieuse de faire avancer le dossier de la formation technique au collégial et de cultiver de bonnes relations avec les entreprises dans ce domaine, la Fédération a continué de travailler en étroite collaboration avec le Conseil du patronat du Québec pour mettre sur pied un centre de liaison cégeps-entreprises. Elle a de plus participé à la rédaction du mémoire annuel de la Chambre de commerce du Québec sur la formation professionnelle et technique.

DES ACTIVITÉS PRESTIGIEUSES

La Fédération s'est également illustrée par les activités prestigieuses qu'elle a organisées, souvent en collaboration avec d'autres organismes. C'est le cas du colloque *Libre-échange et éducation: impacts et défis* qui a eu lieu à l'automne 1989. La Fédération avait invité le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le ministère de l'Éducation et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec à s'associer à elle pour organiser l'événement. Elle s'est également entendue avec le journal *Le Devoir* pour la publication des actes.

Dans un autre ordre d'idées, la Fédération a réussi à intéresser des entreprises à ses propres activités, ce qui lui a permis de bénéficier de commandites de prestige de la part du Groupe Mutuelle des Fonctionnaires et de Bell Canada pour ses Prix d'excellence, et de Provigo pour ses Conférences sur l'éducation.

L'INTÉRÊT DE SES MEMBRES D'ABORD

En 1989-1990, la Fédération a été présente partout, toujours en première ligne, là où l'intérêt de ses membres exigeait qu'elle soit. Au moment des grands débats sur la situation financière des étudiants, elle a publié un mémoire sur la refonte du Régime d'aide financière et en a exposé les grandes lignes devant la Commission parlementaire de l'éducation. Elle a de plus exprimé son opinion sur la question du dégel des frais de scolarité à l'université.

La Fédération a en outre rencontré la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration du Canada, Mme Monique Vézina, pour lui démontrer le rôle et l'importance des centres d'emplois dans les cégeps, dont le gouvernement fédéral pourrait éventuellement réduire le nombre. Rencontre fructueuse, puisque la Fédération sera consultée quand la firme responsable de l'évaluation de ces centres dans les établissements d'enseignement supérieur du Québec aura déposé son rapport.

Au service des collèges

La mission fondamentale de la Fédération est de bien servir ses membres. Pour remplir adéquatement ce mandat, les membres du personnel mettent tout en oeuvre d'année en année pour faire toujours plus et mieux. En 1989-1990, la Fédération a organisé une activité de perfectionnement pour les présidents de conseil d'administration des cégeps, une rencontre sur l'éducation des adultes pour les directeurs généraux et une conférence sur la pluriethnicité pour les cadres. Elle a publié des recherches, des études et des analyses produites par les commissions et les a largement diffusées dans le réseau des cégeps. Elle a édité d'autres documents approuvés par le conseil d'administration ou répondant aux questions de ses membres dans certains domaines. L'étude sur la TPS (taxe sur les produits et services) et son impact sur les activités des cégeps en est un exemple. Enfin, en achetant de nouveaux équipements, la Fédération a grandement amélioré les performances de Renard, un système informatisé de ressources documentaires qui dessert la grande majorité des collèges.

Les grands défis de 1990-1991

Dans la continuité de ses réalisations de la dernière année, la Fédération s'est fixé des objectifs conformes à ceux de ses membres. Je me permets en terminant d'en relever quelques-uns.

En ce qui concerne l'éducation des adultes, la Fédération devra prendre les mesures appropriées pour que ses points de vue soient considérés lors de la renégociation de l'accord Canada-Québec sur la formation professionnelle; elle devra aussi actualiser son plan d'action afin d'accentuer son soutien aux collèges dans ce secteur.

Au cours de l'année à venir, la Fédération devra fournir de multiples avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, entre autres sur le programme des sciences de la nature et sur la révision du Règlement sur le régime pédagogique du collégial.

Dans le secteur névralgique du développement des ressources humaines, elle devra mettre en oeuvre des programmes de soutien aux collèges, basés sur les réflexions que la conférence sur *La carrière au mitan de la vie*, organisée par la Fédération à l'automne 1990, aura inspirées.

Voilà certains des défis que nous devrons relever en 1990-1991. Quel que soit leur degré de difficulté, nous ferons tout en notre pouvoir pour y arriver. Les réalisations de la dernière année, résultat du travail acharné de tous ceux et celles qui se sont engagés dans les divers dossiers et de l'appui exceptionnel des cégeps, me permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

Le directeur général,

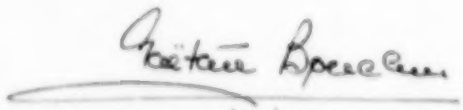

Gaëtan Boucher

PORTE-PAROLE DU RÉSEAU COLLÉGIAL ET DES CÉGEPS

LE FINANCEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Les collèges sont sous-financés depuis près de 12 ans: c'est ce que la Fédération a répété cette année, par différentes voies, au gouvernement du Québec. Elle lui a rappelé qu'une éducation collégiale de qualité passe par un financement stable, qui tienne compte de l'inflation et des besoins sans cesse croissants des étudiants et de la société. Elle a donc à nouveau réclamé l'indexation annuelle des ressources des collèges, le financement intégral de toutes les responsabilités supplémentaires qu'on leur confie, des fonds plus importants pour l'entretien des locaux et le renflouement des bibliothèques du réseau.

La réponse du gouvernement s'est traduite de façon positive: pas de compressions pour 1990-1991, et une indexation des dépenses variables. Mais les cégeps — qui ont subi en 12 ans des compressions budgétaires de 95 millions de dollars et dont le sous-financement s'est encore aggravé — n'ont pas obtenu les 53,5 millions de dollars qu'ils demandaient cette année pour répondre aux besoins les plus criants et sortir de l'austérité permanente dans laquelle ils sont maintenus. N'ayant pas de pouvoir de taxation, ils dépendent presque uniquement du gouvernement. La Fédération continuera donc de réclamer, dans les prochains mois, des règles de financement stables qui écartent définitivement le spectre des compressions, et de chercher avec ses membres d'autres sources importantes de revenu.

UN NOUVEAU MODE D'ALLOCATION DES RESSOURCES

La Fédération a exprimé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, sa déception lorsque celui-ci a reporté l'entrée en vigueur partielle de ce nouveau mode à l'année 1991-1992, alors qu'elle était prévue pour l'automne 1990. Cette mise en application partielle avait été acceptée, au printemps 1990, par la Fédération et les collèges à certaines conditions: entrée en vigueur intégrale dans un délai raisonnable et soutien financier aux collèges auxquels une application partielle du modèle poserait des problèmes.

Voilà plusieurs années que la Fédération, les collèges et les représentants de la Direction générale de l'enseignement collégial (D.G.E.C.) — dans le cadre d'un comité ministériel conjoint — s'appliquent à définir un mode d'allocation des ressources qui corrigerait les failles du mode actuel, basé sur le nombre d'étudiants inscrits, ce qui ne tient pas compte de la charge réelle de chaque établissement. En effet, certains cours exigent plus de ressources que d'autres: on utilise les services de techniciens, on a besoin de matériel, de laboratoires, etc. Le nouveau mode proposé, connu sous le sigle AT=FABES, permettrait de calculer les ressources allouées en fonction des heures de cours données par semaine et accorderait un pourcentage supplémentaire aux cours les plus coûteux. Il établirait également des normes uniformes en ce qui concerne les fonds attribués pour l'entretien des bâtiments — actuellement, chaque collège reçoit des sommes différentes sur la base d'anciens accords tombés en désuétude.

L'entrée en vigueur intégrale de ce nouveau mode d'allocation des ressources qui, sans régler le problème du sous-financement du réseau, rétablirait l'équilibre entre les établissements et simplifierait le processus administratif, restera un objectif prioritaire de la Fédération pour l'année qui vient.

LETTRE À M. CLAUDE RYAN

M. Claude Ryan a entamé un second mandat en 1990. Dans une lettre de félicitations qu'il lui a adressée au mois de janvier, le président de la Fédération des cégeps, M. Yvon Beaulieu, lui a rappelé les grandes préoccupations du réseau

pour les mois à venir (hormis les questions financières): meilleure insertion des étudiants handicapés, amélioration de l'enseignement (par la réforme de tous les grands programmes et l'attribution de plus grandes responsabilités aux collèges), développement de la recherche, soutien des étudiants en difficulté, meilleur passage du secondaire au collégial, intensification des contacts entre les cégeps et le monde du travail.

Cette lettre était la première manifestation d'une habitude que la Fédération des cégeps compte prendre désormais: chaque automne, elle adressera au gouvernement québécois un mémoire qui fera le point sur les dossiers à traiter en priorité dans le réseau collégial.

MÉMOIRES ET AVIS DE LA FÉDÉRATION

Avis sur la réforme du programme de sciences humaines au collégial

Décembre 1989

De concert avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (C.R.E.P.U.Q.), la Fédération des cégeps s'est prononcée en faveur de la réforme proposée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, à quelques nuances près: elle a souhaité que les objectifs en soient plus clairement définis, et que l'on profite de l'occasion pour revoir également la séquence des cours obligatoires communs à tous les étudiants des collèges. La Fédération a également exprimé le voeu que les préalables exigés par les universités soient basés non plus sur des cours mais sur des objectifs de formation, que les coûts de la réforme en personnel et en matériel soient bien évalués et que les ressources correspondantes soient allouées aux collèges. La Fédération recommandait au ministre de reporter l'entrée en vigueur de la réforme à 1991-1992. C'est ce qui a finalement été décidé.

Mémoire sur l'aide financière aux étudiants

Mars 1990

Fruit d'une vaste consultation menée dans le réseau, le mémoire déposé par la Fédération devant la Commission parlementaire de l'éducation sur la refonte du Régime d'aide financière aux étudiants exprimait l'avis favorable des collèges sur les grands principes énoncés par le gouvernement. La Fédération a cependant insisté sur la nécessité de conserver le caractère «généreux» du régime (comparé à celui d'autres pays), de protéger les étudiants les plus démunis (en assurant à tous un revenu comparable à celui des assistés sociaux), et de mettre l'accent sur l'épanouissement de la famille en encourageant les parents des étudiants et les étudiants qui ont déjà des enfants. Elle s'est prononcée contre la réduction des frais de transport accordés aux étudiants vivant chez leurs parents.

Position sur le dégel des frais de scolarité

Mars 1990

La Fédération s'est déclarée en faveur du dégel des frais de scolarité universitaires annoncé par le gouvernement pour l'automne 1990, à condition que cette hausse soit accompagnée d'une amélioration de l'aide financière aux étudiants et qu'elle serve à régler le problème de sous-financement des universités. Elle a cependant réaffirmé son attachement très ferme au principe de la gratuité des études collégiales.

Position sur les centres d'emploi sur campus

Au mois de décembre 1989, le gouvernement fédéral a décidé de procéder à l'évaluation des 54 centres d'emploi du Canada installés sur les campus des universités et des cégeps (CEC sc), par une étude devant juger de leur efficacité et de leur productivité.

La Fédération des cégeps a immédiatement réagi en proposant sa collaboration. Lors d'une rencontre avec Mme Monique Vézina, ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration du Canada, en février 1990, la Fédération a souligné la pertinence des CEC sc dans les cégeps et les ressources considérables que les établissements eux-mêmes y consacrent. La ministre s'est engagée à ce que la Fédération soit consultée pour examiner les solutions de rechange si la firme privée responsable de l'étude recommande la suppression de certains centres. Elle n'a rien promis concernant la participation pleine et entière de la Fédération au processus. Les résultats de l'étude devraient être connus à la fin de l'année 1990.

PROMOTEUR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ET DES CÉGEPS

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS

Les Prix d'excellence 1988-1989 de la Fédération des cégeps

Remise officielle le 20 octobre 1989, Montréal

La Fédération des cégeps a attribué quatre nouveaux Prix d'excellence de 1000 $ chacun à des étudiants et des employés du réseau collégial qui, par des réalisations exceptionnelles, ont contribué au développement et au rayonnement des cégeps. Cet événement annuel, lancé par la Fédération il y a deux ans à l'occasion des 20 ans des cégeps, est commandité par le Groupe Mutuelle des Fonctionnaires. Le jury était présidé cette année par Mme Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de Radio-Québec, et composé de six représentants de la Fédération et des collèges.

Soixante-dix projets étaient présentés, provenant d'une trentaine de collèges. Le jury a couronné le Groupe ENJEU (Environnement jeunesse) du cégep de La Pocatière, pour ses activités de protection de l'environnement; cinq professeurs de philosophie du cégep de Bois-de-Boulogne, pour des activités d'apprentissage destinées à mieux former les étudiants en philosophie; le comité du programme d'aide aux employés du cégep de Trois-Rivières, et le comité de promotion des études supérieures de l'Est du Québec, pour une campagne de promotion sur la qualité de l'enseignement supérieur dans cette région.

Colloque *Libre-échange et éducation: impacts et défis*

22, 23 et 24 novembre 1989, Montréal

Il s'agissait d'un colloque conjoint organisé par la Fédération des cégeps avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le ministère de l'Éducation et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, pour analyser les conséquences du traité de libre-échange canado-américain sur le système d'éducation québécois.

Six cents personnes y ont participé: gestionnaires et professionnels de l'enseignement, représentants des ministères de l'Emploi et de la Main-d'oeuvre du Québec et du Canada, responsables d'entreprises et de syndicats. Les conférenciers invités ont discuté mondialisation des échanges, évolution des techniques, formation fondamentale, rôles respectifs de l'éducation et de l'entreprise dans la formation permanente de la main-d'oeuvre, etc. Parmi eux, des «vedettes», comme M. Bernard Landry, [illegible] professeur au département des sciences administratives de l'Université du Québec à Montréal, et M. Jean de Grandpré, président du Conseil consultatif sur l'adaptation et administrateur fondateur et président émérite du Conseil B.C.E. inc.

Les Conférences sur l'éducation

23 février 1990, Québec

Le sujet de cette deuxième édition des Conférences sur l'éducation de la Fédération, *Des nouvelles approches dans une concertation industries-cégeps*, prolongeait les réflexions évoquées au colloque sur le libre-échange. Le conférencier, M. Yvan Bussières, vice-président exécutif et chef des opérations de Provigo — commanditaire de l'événement — a insisté sur le fait que la richesse d'une entreprise et la condition de son succès reposent maintenant essentiellement sur la qualité de sa main-d'oeuvre. D'où l'importance de renforcer les liens entre les cégeps et les entreprises et de s'assurer que la formation collégiale s'adapte continuellement, et rapidement, aux nouvelles exigences du monde du travail.

Cent cinquante personnes assistaient à la conférence qui a été suivie d'une table ronde réunissant M. Yvon Beaulieu, président de la Fédération des cégeps et directeur g[illegible]ral du cégep de Limoilou, M. Jean Lambert, président de la [illegible]ambre

de commerce du Québec et vice-président administrateur de Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc., M. Michel Gervais, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (C.R.E.P.U.Q.) et recteur de l'Université Laval, et M. Yvan Bussières. Un débat a terminé la réunion.

LA CAMPAGNE DE RELATIONS PUBLIQUES

Réunie en octobre 1989, l'assemblée générale de la Fédération des cégeps a adopté un plan stratégique de communication qui durera trois ans. Outil principal: une campagne de relations publiques préparée par la Fédération et le Groupe Everest, qui permettra de démontrer la qualité des cégeps et de changer l'image plutôt négative qu'en ont les responsables sociopolitiques et les gens d'affaires. Cette image ressortait d'un sondage mené auprès d'eux par Serom Marketing (filiale du groupe Everest) en juin 1989. Ces «leaders et décideurs» méconnaissent les cégeps, apprécient moyennement la qualité de leur enseignement, et sont souvent convaincus que leurs ressources sont suffisantes.

Chacun des collèges qui ont adhéré à cette campagne (43 sur 45, les absents étant Dawson et Saint-Laurent) doit donc constituer un «conseil des ambassadeurs» composé d'élus municipaux ou régionaux, de gens d'affaires, de responsables d'associations patronales, syndicales et socioculturelles, de représentants des médias, etc. Les membres de ces conseils feront plus ample connaissance avec «leur» collège, le percevront mieux et lui serviront ensuite de porte-parole. Un conseil des ambassadeurs formé par la Fédération des cégeps jouera le même rôle au niveau national pour le réseau dans son ensemble.

Pendant cette première année de campagne, les collèges ont établi des contacts dans leur région. Un conseil a déjà été formé, et plusieurs autres sont en bonne voie. Des concours de rédaction et d'illustration, destinés aux étudiants et aux employés des cégeps, ont été lancés dans le réseau en avril 1990 pour démarrer officiellement la campagne. Les lauréats de ces concours, commandités par l'imprimerie Boulanger inc., la Fédération des producteurs de lait du Québec et le journal *La Presse*, recevront leurs prix le 26 octobre prochain, en même temps que les gagnants des Prix d'excellence 1989-1990.

LA GESTION DES PROGRAMMES

Pour un nouveau modèle de gestion des programmes

La Fédération a poursuivi les travaux qu'elle a commencés il y a quatre ans pour favoriser la mise en place d'un nouveau modèle de gestion des programmes. Le modèle actuel confie la responsabilité d'élaborer, d'implanter et de réviser les cours à la Direction générale de l'enseignement collégial (D.G.E.C.) — qui consulte les enseignants regroupés par discipline. Il ne convient pas aux administrateurs des collèges, qui ne participent pas suffisamment au processus et le jugent lourd et inefficace — la révision de certains programmes peut durer plusieurs années, ce qui ralentit les efforts des collèges pour suivre l'évolution des techniques et bien préparer leurs étudiants au marché du travail et à l'université.

La Fédération demande donc à la D.G.E.C. d'instaurer un processus de gestion des programmes continu et décentralisé, auquel les administrateurs des collèges seront davantage associés. Les membres du comité conjoint — Fédération des cégeps et D.G.E.C. — chargé du dossier ont convenu de procéder en quatre étapes: on s'occupera d'abord de redéfinir l'évaluation des programmes avant de se pencher sur l'élaboration, l'implantation et la révision de ces derniers. En 1989-1990, le comité a par conséquent élaboré le canevas d'un nouveau modèle d'évaluation des programmes. Ce modèle sera proposé l'an prochain aux collèges, assorti de méthodes et d'outils destinés à les aider.

L'approche-programme

Le nouveau concept d'approche-programme, que l'on souhaite voir s'instaurer bientôt dans le réseau collégial, favorise la concertation et les échanges entre tous ceux qui travaillent auprès des étudiants (professeurs, professionnels, administrateurs, etc.) et permet d'harmoniser les méthodes, les contenus et les stratégies de formation. Il devrait influencer aussi la gestion d'un nombre croissant de collèges dans un avenir rapproché. C'est pourquoi la Fédération a effectué cette année une série de tournées dans les établissements pour les sensibiliser à cette approche, les informer davantage et leur proposer des moyens facilitant la transition.

INTERLOCUTEUR DES PARTENAIRES DU RÉSEAU COLLÉGIAL

ENTENTE AVEC LA C.R.E.P.U.Q. (CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC) SUR LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES CÉGÉPIENS À L'UNIVERSITÉ

Août 1989

En vertu de cette entente, les collèges pourront savoir comment progressent ceux de leurs étudiants qui se sont inscrits dans les universités du Québec à l'automne 1989. Une étude menée par la C.R.E.P.U.Q. permettra à chaque établissement collégial de connaître le taux d'admission de ses diplômés (comparaison du nombre d'admis par rapport au nombre d'inscrits), leur persévérance (on vérifiera leur présence à l'automne 1990, 1991 et 1992) et leur performance scolaire (évaluation du nombre de crédits acquis, des notes, etc.). Des comparaisons entre les étudiants issus du secteur technique et ceux qui viennent du secteur préuniversitaire pourront également être établies. Les premiers résultats, portant sur la persévérance, seront publiés à la fin de l'année 1990.

PROJET D'UN CENTRE DE LIAISON CÉGEPS-ENTREPRISES AVEC LE CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

Janvier 1990

Une idée lancée par le président de la Fédération des cégeps, M. Yvon Beaulieu, au colloque *Les cégeps et le monde de l'entreprise* (mai 1989) a donné naissance à ce projet. Le conseil d'administration de la Fédération l'a entériné au mois de décembre 1989 et celui du Conseil du patronat du Québec, en janvier 1990. Depuis, les deux organismes ont engagé des démarches pour obtenir les fonds nécessaires à l'implantation véritable de ce centre, dont la mission principale sera de développer des liens solides et productifs entre le réseau collégial et le monde du travail — sur les plans national et régional.

PARTICIPATION AU COMITÉ ÉDUCATION/AFFAIRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC

Par l'intermédiaire de son directeur général, la Fédération des cégeps a continué de siéger au comité Éducation-Affaires de la Chambre de commerce du Québec. Ce comité a été créé par la Chambre de commerce du Québec en 1989 pour développer des relations stables entre les entreprises et les responsables de l'enseignement et mieux définir les besoins en éducation et en formation dans les prochaines années. Son mémoire annuel, présenté en juin 1990 devant le premier ministre Robert Bourassa et les membres du Conseil des ministres, portait cette année sur un sujet cher à la Fédération: *Formation et éducation: pour une vision globale*.

PARTICIPATION AU COMITÉ DE PARRAINAGE DU FORUM SUR L'EMPLOI

La Fédération s'est également jointe, en février 1990, au comité de parrainage du Forum sur l'emploi — un événement qui a eu lieu à Montréal en novembre 1989. Le comité de parrainage regroupait les organisateurs du Forum sur l'emploi

Ces derniers ont décidé de le conserver pour travailler ensemble au développement du marché du travail et encourager la concertation entre tous les partenaires socio-économiques du Québec. Le président de ce comité réunissant les grands leaders de la province (des entreprises, des syndicats, des universités, des associations nationales, etc.) est M. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins.

Discussions sur l'Accord Canada-Québec

L'Accord Canada-Québec signé par le Québec avec le gouvernement fédéral en 1986 est arrivé à échéance au début de l'année 1989. Cet accord précise le rôle respectif du Québec et du Canada dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre. Il est contenu dans la politique de Planification de l'emploi du régime d'assurance-chômage. Or, le gouvernement fédéral veut modifier ce régime, et procédait cette année à une vaste consultation sur un projet qui remplacerait la Planification de l'emploi: *Le nouveau mode d'emploi, énoncé de politique*. La renégociation de l'accord a donc été suspendue.

Le Québec a cependant continué de se préparer et de consulter ses partenaires provinciaux. À ce titre, la Fédération des cégeps et la Direction générale de l'enseignement collégial, dans le cadre d'un comité mixte, ont présenté leurs orientations au gouvernement québécois — orientations adoptées par le conseil d'administration de la Fédération le 21 septembre 1989. Parmi les principales figurent le rappel que la formation de la main-d'oeuvre relève entièrement de la compétence et de la responsabilité des provinces (en vertu de la constitution canadienne), et le désir que le Canada s'engage à utiliser en priorité les réseaux publics d'enseignement pour former la main-d'oeuvre.

Ces orientations ont été soumises au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Aucune réaction officielle du gouvernement du Québec n'a été transmise à la Fédération, mais l'essentiel de son message se retrouve dans une position commune présentée par les provinces et les territoires canadiens au gouvernement fédéral en novembre 1989.

Par ailleurs, la Fédération a fait parvenir en novembre 1989 un avis sur le nouveau mode d'emploi au groupe chargé des consultations par le gouvernement fédéral, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité. Certaines questions importantes que le projet fédéral laisse sans réponse y sont relevées: Quel sera le rôle du Québec dans cette nouvelle stratégie? Quelle place sera faite aux établissements de formation, et aux cégeps en particulier?

La Fédération s'est également rendue à l'un des symposiums organisés par le Centre canadien du marché du travail et de la productivité (Calgary, 14 et 15 décembre 1989) pour discuter du nouveau mode d'emploi.

AU SERVICE DES COLLÈGES

LES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

Conférence sur la pluriethnicité
25 mai 1990, Montréal

Le thème des relations interculturelles s'impose de plus en plus dans les cégeps comme dans la société québécoise elle-même, et c'est pourquoi la Fédération avait convié les cadres des collèges à cette conférence intitulée *Des ponts entre des cultures, l'intégration des minorités ethniques dans le réseau collégial*. Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Jacques Lachapelle, président de la Commission des droits de la personne du Québec, et M. Jacques Lanoux, directeur général de la direction générale de l'enseignement collégial, y ont prononcé des exposés. Un représentant de l'école secondaire Saint-Luc et des représentants des collèges de la région montréalaise étaient également présents pour raconter comment, dans leur milieu, on établit des ponts entre les cultures.

Une seconde conférence, à laquelle tous les employés des collèges seront cette fois invités, aura lieu au printemps 1991 pour poursuivre les échanges et les réflexions.

Journées d'information sur l'entretien du parc immobilier
15 et 16 mars 1990

Ces deux journées avaient pour but de présenter aux membres de la Commission des affaires matérielles et financières (C.A.M.A.F.) et à leurs collaborateurs, sous la forme d'un Plan quinquennal d'investissements, un guide de planification permettant de prévoir le remplacement et l'entretien des équipements et des bâtiments du réseau. Deux conférenciers étaient invités: M. René Derome, professeur à l'École polytechnique, et M. Pierre Marcotte, ingénieur chez Chalifour, Marcotte et associés ltée.

Réunion des présidents de conseil d'administration
29 septembre 1989, Québec

Il s'agissait de clarifier les rôles que doivent assumer les présidents de conseil d'administration lorsqu'ils ont à engager et à évaluer le directeur général de leur cégep, et dans le conseil d'administration lui-même.

Rencontre sur l'éducation des adultes
23 mai 1990, Montréal

C'est à la demande des directeurs généraux de cégep que la Fédération a organisé cette rencontre sur l'éducation des adultes. Les directeurs souhaitaient en effet pouvoir discuter de leurs expériences réciproques et échanger leurs points de vue sur un secteur qui se développe énormément dans les collèges depuis quelques années. M. Bernard Morin, conseiller en recherche à la Fédération des cégeps, a dressé pour les participants un portrait général de l'éducation des adultes dans les cégeps, et Mme Danielle Melançon, Ph.D., psychologue industrielle chez Sobeco, a exprimé les perceptions et les attentes de l'industrie dans ce domaine.

Journées de perfectionnement sur l'interprétation du certificat d'accréditation
31 mai 1990, Québec — 1er juin 1990, Montréal

Cet événement préparé conjointement avec la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec était destiné aux responsables des ressources humaines dans le milieu de l'éducation. L'objectif était de les aider à mieux comprendre la portée intentionnelle du certificat d'accréditation des syndicats dans leurs établissements et de leur fournir des éléments pratiques — un recueil de jurisprudence contenant plus d'une centaine de décisions leur a été remis — pour la préparation des auditions devant un commissaire du travail. Arlette Berger et Brigitte Langelier, avocates au Service du contentieux de la Fédération des cégeps, et Jean-Claude Girard, avocat et associé chez Pothier, Bégin, Delisle, Veilleux, Morency, Sauvageau et associés, animaient ces deux journées.

Journées de perfectionnement: Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles
20-21 et 22-23 mars 1990, Montréal
28-29 mars, Québec

La Fédération souhaitait aider les responsables de ce dossier dans les collèges à se familiariser davantage avec la loi: droits et obligations des employeurs et des employés, procédures de révision et d'appel, infractions et peines qui s'y rattachent, etc. Il s'agissait également de leur donner les outils nécessaires pour faire enquête et analyser un dossier à la suite d'un accident de travail: définition de l'accident, étapes à suivre pour enquêter et analyser, rédaction du rapport d'enquête et d'analyse. C'est la firme Potvin, Fortin et associés qui animait ces journées. Une seconde série de cours aura lieu en 1991 sur la prévention des accidents du travail.

RENARD (RÉSEAU NORMALISÉ ET AUTOMATISÉ DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES)

Renard est un système informatisé de ressources documentaires créé en 1965 par la Fédération des cégeps. Il relie une trentaine de bibliothèques du réseau collégial. Il a été cette année complètement modernisé: on a changé l'ordinateur central, ce qui lui donne maintenant une grande vitesse d'exécution, et on a modifié les logiciels pour corriger tous les problèmes d'utilisation. Ce nouvel équipement est entré en fonction au printemps 1990, parallèlement à la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire. Désormais, chaque collège abonné pourra choisir, entre les nombreux services offerts par Renard (catalogage, classification, recherche, acquisition, etc.), ceux dont il a besoin, et ne payer que pour ceux-là. Cette formule remplace l'abonnement global qui avait cours jusqu'à présent. En outre, les tarifs ne subiront aucune augmentation en 1990-1991.

Un *Plan de développement de Renard 1990-1995* a également été adopté par l'assemblée générale des 22 et 23 février 1990. Les objectifs généraux de ce plan prévoient entre autres l'amélioration de l'assistance aux utilisateurs, l'accroissement du nombre de bibliothèques collégiales affiliées à Renard et la recherche de sources de financement extérieures au réseau — les seuls revenus de Renard étant les abonnements des collèges.

LE SERVICE DU CONTENTIEUX

Depuis une dizaine d'années, les procureurs du Service du contentieux de la Fédération des cégeps représentent les collèges devant les tribunaux d'arbitrage et d'autres tribunaux administratifs (commissaires du travail, Tribunal du travail, Bureau de révision de la C.S.S.T., Commission d'appel en matière de lésions professionnelles, Commission d'appel de l'assurance-chômage), pour tout recours exercé en vertu des conventions collectives, du Code du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de la Loi

sur les normes du travail et de la Loi sur l'assurance-chômage. Ils représentent également les collèges devant les tribunaux civils.

Le contentieux émet des avis juridiques relativement à l'interprétation et à l'application des lois ou des règlements en droit du travail et en droit administratif (la Loi sur les collèges, par exemple, ou la Loi sur les droits d'auteur).

Les membres de cette équipe spécialisée — quatre professionnels à temps plein — travaillent de concert pour tous les cégeps et assurent une grande cohésion des interventions en droit du travail dans tout le réseau collégial.

UNE POLITIQUE D'ÉDITION DYNAMIQUE

La politique d'édition dont la Fédération s'est dotée l'an dernier est entrée cette année dans sa phase active. Le Service des communications a publié une quinzaine de titres dans les différentes collections prévues par cette politique : *Positions et avis* (points de vue officiels de la Fédération des cégeps), *Études et recherches* (études, analyses, recherches effectuées par les commissions de la Fédération), et *Autres publications*. Ils ont tous été diffusés dans les établissements dès leur parution.

Les ouvrages publiés par la Fédération des cégeps reprennent les sujets inscrits dans son plan de travail annuel, c'est-à-dire qu'ils traitent des grandes questions qui préoccupent le réseau dans divers domaines.

Derniers titres parus :

L'intégration des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants, Commission des affaires étudiantes, décembre 1989. — Analyse des facteurs qui favorisent ou entravent l'intégration, la persévérance et la réussite scolaire; revue des différents modes d'intervention existant aux États-Unis, au Canada et au Québec pour soutenir les étudiants; recommandations aux collèges.

Le cheminement scolaire des étudiantes et étudiants, Commission des affaires pédagogiques, décembre 1989. — Étude d'une vingtaine d'expériences menées dans les cégeps pour aider les étudiants en difficulté d'apprentissage : tutorat par les pairs, encadrements particuliers, Mastery Learning, programmes d'accueil et évaluation de mi-session — cette dernière étant vue comme la plus prometteuse.

Le programme d'aide aux employées et aux employés, Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines, octobre 1989. — Programme type destiné aux collèges du réseau. Les auteurs se sont inspirés des modèles existant dans les services publics et les entreprises privées du Québec et du Canada.

Politique de gestion des ressources humaines, Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines, juin 1990. — Guide pour l'implantation d'une politique de gestion des ressources humaines dans les cégeps, basé sur les principes de respect de la personne, de satisfaction au travail, de responsabilisation et de mise en valeur des employés.

La gestion des matières dangereuses, Commission des affaires matérielles et financières, janvier 1990. — Méthode de gestion, depuis l'inventaire jusqu'au stockage dans un endroit sûr, des déchets dangereux produits par les collèges (notamment dans les laboratoires), pour prévenir les accidents qui pourraient mettre en danger la sécurité des employés ou l'environnement. Lois et règlements encadrant la gestion des matières dangereuses.

Rapport de l'impact de la TPS (taxe sur les produits et services) sur les activités des cégeps membres de la Fédération des cégeps, Commission des affaires matérielles et financières, juin 1990. — Rapport préparé à partir d'une étude commandée à la firme Samson, Bélair, Deloitte et Touche; donne un aperçu général de la taxe, explique comment elle sera appliquée aux revenus et aux dépenses des cégeps et fait des recommandations (entre autres sur les politiques d'achat, la liquidité et les systèmes comptables des collèges). À l'automne 1990, la Fédération des cégeps organisera à ce sujet une journée de formation pour les membres de la Commission des affaires matérielles et financières.

LE MAGAZINE *CÉGEPROPOS*

«Âgé» de 20 ans, *Cégepropos* a adopté son format magazine à l'automne 1988. Ses cinq numéros annuels sont distribués gratuitement dans les cégeps du réseau, dans le milieu de l'éducation, des affaires sociales, de l'entreprise, dans les médias et dans le grand public. Il tire à 9500 exem-

plaires. On y trouve des dossiers de fond sur les grandes préoccupations des collèges (dossiers 1989-1990: les cégeps et la coopération internationale, l'intégration des étudiants handicapés, le vieillissement du personnel, le financement du réseau collégial). On y trouve des articles, des chroniques — notamment Cégepropose, qui signale les ouvrages publiés par les membres du réseau — et même une tribune humoristique, Graffiti. Reflet du réseau, *Cégeprapos* relate les activités pédagogiques, étudiantes et administratives des cégeps, donne un écho à leurs réflexions, présente leurs innovations et leur milieu de vie. Il est publié par le Service des communications de la Fédération mais fait appel à la collaboration de tous ceux qui, au sein des collèges, souhaitent s'y exprimer dans un style journalistique.

LE F.I.R.A.C. (FONDS POUR L'IMPLANTATION DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS AU COLLÉGIAL)

Le Fonds pour l'implantation de la reconnaissance des acquis au collégial (F.I.R.A.C.) a mis un terme à ses activités le 30 juin 1990. Cet organisme avait été créé par la Fédération en 1984 pour aider les collèges (publics et privés) à se doter d'un système de reconnaissance des aptitudes acquises par les étudiants en dehors de l'institution collégiale — soit par leur expérience de travail, par des efforts personnels ou par des activités sociales, culturelles, etc. Pendant ces six années, le F.I.R.A.C. a publié de nombreux documents de recherche et de réflexion, fourni son assistance technique aux établissements et produit pour eux un bulletin mensuel d'information. Dans un souci de formation et de perfectionnement, il a organisé à Montréal, en mai 1990, un colloque auquel 200 participants — venus du Québec, de six autres provinces canadiennes, des États-Unis et du Royaume-Uni — ont assisté. Il a également organisé des ateliers à l'intention de responsables de la reconnaissance des acquis en Ontario.

Le F.I.R.A.C. était financé par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (programme national d'aide à l'innovation) et par la Direction générale de l'enseignement collégial (D.G.E.C.). Il a publié, au printemps 1990, le bilan de ses activités, ainsi qu'un portrait des adultes québécois qui ont eu recours au système de reconnaissance des acquis. À l'automne 1990, un comité mixte composé de représentants de l'Association des collèges du Québec, de la D.G.E.C. et de la Fédération discutera des nouvelles formes que prendra ce dossier.

NÉGOCIATEUR DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les conventions collectives des huit fédérations syndicales du réseau collégial arrivaient cette année à expiration. La Fédération des cégeps a donc participé aux négociations avec ces huit partenaires et à la signature de huit nouvelles ententes.

LA NÉGOCIATION NATIONALE

En ce qui concerne la négociation nationale, la Fédération des cégeps avait arrêté clairement, dès le début des discussions, ses deux principaux objectifs: le premier concernait la tâche des enseignants et le second, la mobilité du personnel.

La tâche des enseignants — Dans ce domaine, la Fédération souhaitait premièrement que les ressources allouées à l'enseignement soient désormais calculées en fonction du poids de la tâche, et non plus en fonction du nombre d'étudiants inscrits. Cela supposait entre autres que les dispositions déterminant le nombre d'enseignants selon le nombre d'élèves soient retirées des conventions collectives. Deuxièmement, la Fédération demandait que les ressources allouées à l'enseignement soient augmentées pour tenir compte des besoins engendrés par les responsabilités nouvelles assignées aux collèges au cours des dernières années: les changements de programmes, l'encadrement plus important des étudiants — surtout de ceux qui sont inscrits en première année —, le nécessaire recyclage des enseignants dans les techniques de pointe, le recours de plus en plus fréquent aux stages, etc. Tous ces ajouts ont provoqué un alourdissement important de la tâche du personnel enseignant.

La mobilité du personnel — La Fédération souhaitait obtenir une plus grande mobilité du personnel d'une catégorie d'emploi à l'autre.

Ces deux objectifs ont été atteints de façon très satisfaisante. La clause «1 enseignant pour 14,2 étudiants» a été enlevée de la convention collective des enseignants, et un ensemble de nouvelles dispositions a permis aux collèges d'obtenir plus de 400 enseignants supplémentaires pour le réseau. La grande majorité d'entre eux combleront les besoins énoncés plus haut.

En outre, des dispositions originales ont été inscrites dans les conventions collectives de toutes les catégories d'employés, qui permettent maintenant aux collèges d'affecter provisoirement un employé consentant à une autre catégorie de poste, sans que son ancienneté et sa sécurité d'emploi en soient affectées.

LA NÉGOCIATION LOCALE

La Fédération cherchait, selon le voeu des collèges, à préserver les possibilités de négociation locale qui existent actuellement dans les domaines prévus par la loi. Des ententes satisfaisantes ont été signées à ce sujet avec la majorité des fédérations syndicales, et des négociations ont eu lieu, sur un nombre de points limité, entre la Fédération, représentée par des équipes patronales composées de cadres des collèges, et les fédérations syndicales. Les résultats de ces négociations ont ensuite été présentés aux établissements, qui étaient libres d'y souscrire ou non — contrairement à ce qui se passe au niveau national, où les accords lient les collèges.

ORGANIGRAMME

DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

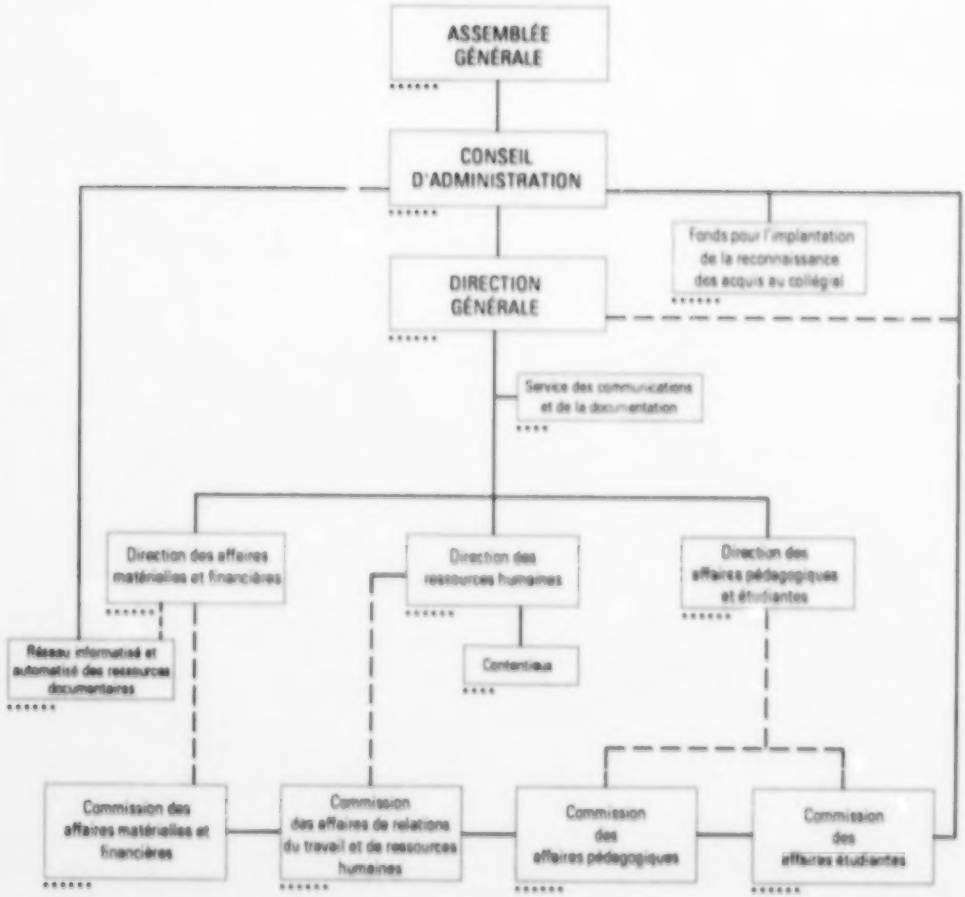

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la Fédération des cégeps est composée de deux délégués de chaque collège affilié, soit le directeur général et le président du conseil d'administration.

Cégep
de TÉMISCAMINGUE
M. Jean Turgeon, président
M. Lorrain Barrette, directeur général

Cégep
AHUNTSIC
M. Pierre Masson, président
M. Paul Inchauspé, directeur général

Cégep
d'ALMA
Mme Lise Tremblay, présidente
M. Rémy Bouchard, directeur général

Cégep
ANDRÉ-LAURENDEAU
M. Yvon Lemarre, président
M. Germain Gadbout, directeur général

Cégep
de BAIE-COMEAU
M. Jean Potvin, président
M. Réjean Gagnon, directeur général

Cégep
de BOIS-DE-BOULOGNE
Mme Hélène Gagnon-Bourget, présidente
M. Bernard Lacharce, directeur général

CHAMPLAIN
Regional College
M. Brian Monaghan, président
M. Wendell Grear, directeur général

Cégep
de CHICOUTIMI
M. Jean-Charles Roy, président
M. Clément Martel, directeur général

Cégep
de DRUMMONDVILLE
M. Laurier Rousseau, président
M. Paul G. Lemire, directeur général

Cégep
ÉDOUARD-MONTPETIT
M. Yvon Trudeau, président
M. Yves Sarrasqui, directeur général

Cégep
FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU
M. Pierre Delisle, président
M. Jean Asselin, directeur général

Cégep
de la GASPÉSIE ET DES ÎLES
M. André Déry, président
M. Jules Bourque, directeur général

Cégep
de GRANBY
M. Louis Roberge, président
M. Yvan Vaillancourt, directeur général

HERITAGE
College
M. Keith Henderson, président
M. Lawrence Kolesar, directeur général

JOHN ABBOTT
College
M. Charles Bissegger, président
M. Gerald J. Brown, directeur général

Cégep
JOLIETTE - DE LANAUDIÈRE
M. Jacques Poliquin, président
M. Marcel Montreuil, directeur général

Cégep
de JONQUIÈRE
M. Paul H. Bergeron, président
M. Jacques Vézina, directeur général

Cégep
de LA POCATIÈRE
M. Yvon Ouellet, président
M. Michel Brisson, directeur général

Cégep
de LÉVIS-LAUZON
M. Raymond Bouillé, président
M. Jean-Claude Lessard, directeur général

Cégep
de LIMOILOU
M. Michel Champoux, président
M. Yvon Beaulieu, directeur général

Cégep
LIONEL-GROULX
M. Claude Legault, président
M. André Tremblay, directeur général

Cégep
de MAISONNEUVE
M. Pierre Brossard, président
M. Pierre Leduc, directeur général

Cégep
de MATANE
Mme Francine Filion, présidente
M. Jean-Pierre Clément, directeur général

Cégep
MONTMORENCY
M. Normand Filiatrault, président
M. Denis Latour, directeur général

Cégep
de l'OUTAOUAIS
M. Jean-Paul Saint-Onge, président
M. Émile Demers, directeur général

Cégep
de la RÉGION DE L'AMIANTE
M. Jacques Duquette, président
M. Marcel Lafleur, directeur général

Cégep
de RIMOUSKI
M. Marc-A. Saint-Amand, président
M. Alcide Desgreault, directeur général

Cégep
de RIVIÈRE-DU-LOUP
M. Vincent Dumont, président
M. Reginald Lavoie, directeur général

Cégep
de ROSEMONT
M. Pierre Parent, président
M. Philippe Gröbovsek, directeur général

Cégep
de SAINT-FÉLICIEN
M. Jean Girard, président
M. Jocelyn Audet, directeur général

Cégep
de SAINTE-FOY
Mme Francine Carrier, présidente
M. Denys Lemay, directeur général

Cégep
de SAINT-HYACINTHE
M. Paul-Yvon Proulx, président
M. Roy-Marc Dumoulin, directeur général

Cégep
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
M. Yvan Paquette, président
M. Gilles Perreault, directeur général

Cégep
de SAINT-JÉRÔME
M. Ghislain Levert, président
M. Claude Lalonde, directeur général

Cégep
de SAINT-LAURENT
M. Michel Lespérance, président
M. Claude Bixby, directeur général

Cégep
de SEPT-ÎLES
M. Marcel Blouin, président
M. Octave Denys, directeur général

Cégep
de SHAWINIGAN
M. Denis Beaumier, président
M. Jean Dignac, directeur général

Cégep
de SHERBROOKE
M. Jean-Guy Ouellet, président
M. Paul Gervais, directeur général

Cégep
de SOREL-TRACY
M. Claude Lefebvre, président
M. Roland Gaudreau, directeur général

Cégep
de TROIS-RIVIÈRES
M. L. Jacques Filion, président
M. Alain Lallier, directeur général

Cégep
de VALLEYFIELD
M. Gérald Lemarche, président
M. Marcien Proulx, directeur général

VANIER
College
M. William Schabas, président
M. Maurice Tourigny, directeur général

Cégep
de VICTORIAVILLE
M. Jean-Guy Dubois, président
M. Clément Bernier, directeur général

Cégep
du VIEUX MONTRÉAL
M. Gilbert Dionne, président
M. André Legault, directeur général

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale qui choisit, parmi ses membres, un président, un vice-président et sept conseillers.

M. Yvon Beaulieu
président
directeur général
cégep de Lanaudière

M. Pierre Delisle
vice-président
président du conseil d'administration
cégep François-Xavier-Garneau

M. Jocelyn Audet
conseiller
directeur général
cégep de Saint-Félicien

Mme Hélène Gagnon-Bourget
conseillère
présidente du conseil d'administration
cégep de Rosemont

M. Paul Gervais
conseiller
directeur général
cégep de Sherbrooke

M. Reginald Lavertu
conseiller
directeur général
cégep de Rivière-du-Loup

M. Pierre Leduc
conseiller
directeur général
cégep de Maisonneuve

M. Ghislain Levert
conseiller
président du conseil d'administration
cégep de Saint-Jérôme

M. Marc-André Saint-Amand
conseiller
président du conseil d'administration
cégep de Rimouski

* Membres en poste au 31 juin 1988

LE COMITÉ DE COORDINATION

Il est formé des cadres de la Fédération des cégeps.

M. Gaétan Boucher
directeur général

M. Roland Cournoyer
adjoint
au directeur général

M. Yves de Bellefeuil
directeur
de la direction des ressources humaines

Mme Francine Forget
responsable
du service des communications et de la documentation

Mme Angèle Grégoire
directrice
de la direction des affaires pédagogiques et étudiantes

M. Richard Rousseau
directeur
de la direction des affaires matérielles et financières

* Membres en poste au 30 juin 1988

LE PERSONNEL DE LA FÉDÉRATION

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Gaétan Boucher
directeur général
Mme Dominique Cournoyer
chargée de projets
M. Roland Cournoyer
adjoint au directeur général
Mme Huguette Malhot
agente administrative
Mme Nicole Tharrien
agente administrative

Service des communications et de la documentation

Mme Francine Forget
Responsable du service
Mme Madeleine Bellerose
technicienne en arts graphiques
Mme Viviane Fiedos
conseillère en communication
Mme Chantal Provost
agente administrative
Mme Lucie Varin
technicienne en documentation

DIRECTION DES AFFAIRES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

M. Richard Rousseau
directeur
Mme Carole de Chantal
préposée à l'organisation des repas
M. Richard Charron
opérateur en informatique
Mme Denise Delorme
agente administrative
M. François Hart
gestionnaire de système
Mme Geneviève Hotte
conseillère en gestion financière
Mme Francine Lavallée
agente administrative
M. Louis-Philippe Leblanc-Boucher
préposé à l'entretien
Mme Johanne Lord
agente administrative
M. Jean Plante
conseiller pour le système Renard

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

M. Yves de Bellefeuil
directeur
M. Robert David
conseiller en ressources humaines
M. Richard Delorme
conseiller en ressources humaines
M. Pierre Gagnon
conseiller en ressources humaines
M. Yvon Hamel
conseiller en ressources humaines
Mme Carole Mercier
agente administrative

Contentieux

Mme Arlette Berger
avocate
M. Pierre Bourgeois
conseiller en ressources humaines
M. Daniel Gervais
avocat
Mme Suzanne Hamel
agente administrative
Mme Brigitte Langelier
avocate

DIRECTION DES AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉTUDIANTES

Mme Angèle Grégoire
directrice
M. Bernard Morin
conseiller en recherche
Mme Diane Renaud
agente administrative

FONDS POUR L'IMPLANTATION DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS AU COLLÉGIAL

Mme Lucie Hogue
conseillère en recherche, développement et évaluation
M. Robert Isabelle
directeur exécutif
Mme Rollande Turcotte
agente administrative

* Personnel en poste au 30 juin 1988

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Créées par l'assemblée générale, les commissions permanentes sont des organismes consultatifs qui, sous l'autorité du conseil d'administration, étudient diverses questions relevant de leur champ de compétence. Il y a des commissions permanentes pour les affaires de relations du travail et de ressources humaines, les affaires matérielles et financières, les affaires pédagogiques et les affaires étudiantes.

BUREAU DE DIRECTION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

M. Gilles Lavoie
président
directeur des services pédagogiques et éducatifs
cégep Lionel-Groulx

M. Paul Bourbeau
conseiller
directeur des services pédagogiques
cégep de Saint-Jérôme

M. Julien Côté
conseiller
directeur des services pédagogiques
cégep de Lévis-Lauzon

M. Jacques Lemire
conseiller
directeur des services pédagogiques
cégep de Trois-Rivières

M. Jean-Claude Solange
conseiller
directeur des services éducatifs
cégep de Baie-Comeau

M. Roch Tremblay
conseiller
directeur des services pédagogiques
cégep Ahuntsic

BUREAU DE DIRECTION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES

Mme Hélène Giguère
présidente
directrice des services des affaires étudiantes
cégep Ahuntsic

M. Léonce J. Boudreau
conseiller
directeur des services aux étudiants
cégep John Abbott

Mme Louise Gratton
conseillère
directrice de la direction des affaires étudiantes
cégep de Maisonneuve

M. Guy Lécuyer
conseiller
directeur des services aux étudiants
cégep de Valleyfield

M. Michel Vincent
conseiller
directeur des services aux étudiants
cégep de Limoilou

BUREAU DE DIRECTION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

M. Gilles Lapierre
président
directeur des services administratifs
cégep de Saint-Jérôme

M. Réal Campagna
vice-président
directeur des services financiers et de l'équipement
cégep Joliette - De Lanaudière

M. André Lavoie
secrétaire à l'exécutif
directeur des ressources financières
cégep de Chicoutimi

M. Pierre Provencher
secrétaire
directeur des ressources financières
cégep André-Laurendeau

M. Grégoire Nadeau
trésorier
directeur des services de l'équipement
cégep de Lévis-Lauzon

M. Gaëtan Bouchard
conseiller
directeur des services administratifs
cégep de Saint-Félicien

M. André Gélarneau
conseiller
directeur des services administratifs
cégep Ahuntsic

M. Laurier Laplante
conseiller
directeur des services de l'équipement
cégep de la région de l'Amiante

M. Jacques Roberge
conseiller
directeur des services administratifs
cégep de Victoriaville

BUREAU DE DIRECTION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES DE RELATIONS DU TRAVAIL ET DE RESSOURCES HUMAINES

M. Gilbert Coallier
président
directeur des ressources humaines
cégep de Saint-Laurent

M. Robert Saint-Amand
vice-président
directeur des ressources humaines
cégep Montmorency

M. Louis Devoe
secrétaire
directeur des services du personnel
cégep Vanier

M. Robert Laflamme
conseiller
directeur des ressources humaines
cégep de Jonquière

Mme Carole Thiffault
conseillère
directrice des services du personnel
cégep Lionel-Groulx

* Membres en poste au 30 juin 1992

SITUATION FINANCIÈRE

BILAN AU 30 JUIN 1990

		1989
Actif		
À court terme		
Encaisse		69 770 $
Placements, au coût		894 935 $
Débiteurs		123 621$
Frais payés d'avance		68 213 $
		888 117 $
Immobilisations		288 944 $
		1 175 061$
Passif		
À court terme		
Découvert bancaire		- $
Fournisseurs et passif courus		866 480 $
Projets spéciaux en cours		21 430 $
		888 910 $
Réserves		
Primes réservées pour long service		109 169 $
Surplus		
Fonds de fonctionnement		54 979 $
Fonds d'investissement		128 079 $
		186 058 $
		1 176 061 $

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Les activités de la Fédération se regroupent autour de trois axes, soit:

- LES ACTIVITÉS RÉGULIÈRES ET LES PROJETS SPÉCIAUX
- LES ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES
  - RENAID
- LES ACTIVITÉS SUBVENTIONNÉES
  - F.I.R.A.C.
  - CONTENTIEUX

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

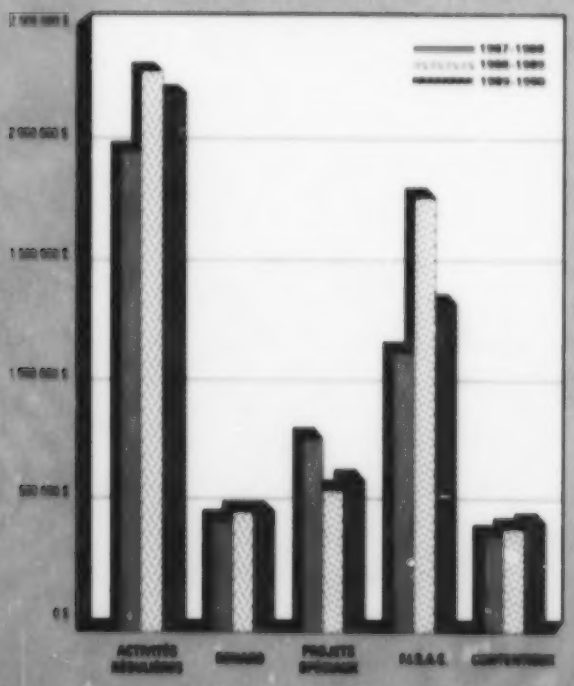

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

REVENUS ET DÉPENSES POUR LES ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	[illegible]	1988
Revenus		
Cotisation des collèges	[illegible]	1 820 384 $
Subvention	[illegible]	27 434 $
Revenus d'opération et d'administration	[illegible]	151 778 $
Revenus d'intérêt	[illegible]	101 185 $
Autres	[illegible]	194 403 $
	[illegible]	2 295 184 $
Dépenses		
Masse salariale	[illegible]	1 137 700 $
Structures politiques	[illegible]	234 725 $
Fonctionnement	[illegible]	875 139 $
	[illegible]	2 247 564 $
Excédent (déficit) de l'exercice	[illegible]	37 620 $
(Déficit) excédent transféré des projets spéciaux	[illegible]	(8404) $
Excédent net	[illegible]	29 216 $

DISTRIBUTION DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LES ACTIVITÉS RÉGULIÈRES 1988

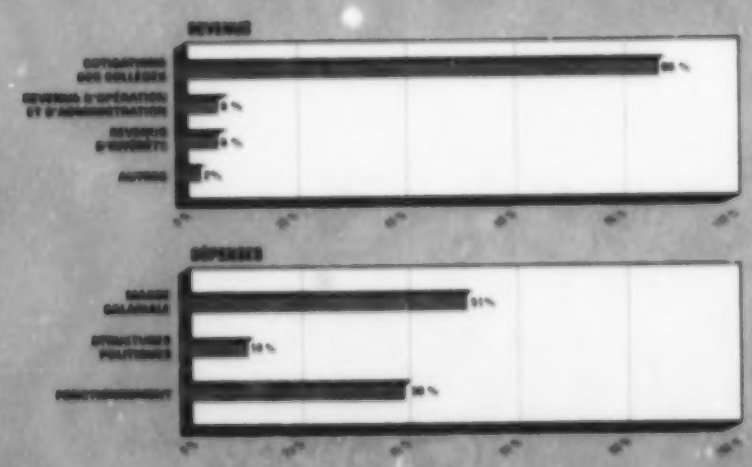

AUTRES ACTIVITÉS IMPORTANTES

	[redacted]	[redacted]
		1 9 8 9
PROJET RENARD		
Revenus		
Revenus	[redacted]	436 327 $
Revenus reportés	[redacted]	9 981 $
	[redacted]	446 308 $
Dépenses		
Masse salariale	[redacted]	110 694 $
Structures politiques	[redacted]	28 921 $
Fonctionnement et dépenses d'immobilisation	[redacted]	305 380 $
	[redacted]	443 005 $
Excédent du projet	[redacted]	5 203 $
RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE FORMATION		
Revenus		
Revenus	[redacted]	1 434 166 $
Revenus reportés	[redacted]	328 198 $
	[redacted]	1 762 364 $
Dépenses		
Masse salariale	[redacted]	237 694 $
Structures politiques	[redacted]	4 929 $
[redacted]	[redacted]	212 362 $
Subventions	[redacted]	1 305 170 $
	[redacted]	1 760 525 $
Excédent du projet	[redacted]	2 839 $
CONTENTIEUX		
Revenus		
Revenus	[redacted]	360 035 $
Revenus reportés	[redacted]	2 411 $
	[redacted]	362 446 $
Dépenses		
Masse salariale	[redacted]	333 913 $
Fonctionnement	[redacted]	190 814 $
Dépenses reportées	[redacted]	– $
	[redacted]	524 727 $
Déficit de l'exercice	[redacted]	(22 281) $